

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

39

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - M. GERVAIS - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Association « Rézo'Fêt'Art » - Convention d'objectifs et de moyens

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

« Rézo'Fêt'Art », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée en 2004, a pour objet de générer du lien social dans un cadre multiculturel et intergénérationnel, par le biais d'activités créatives et récréatives.

Historiquement, les relations entre la Ville et « Rézo'Fêt'Art » se traduisent par l'attribution de subventions ponctuelles de la collectivité attachées à des projets spécifiques. Au regard de la régularité des liens qui unissent les deux partenaires, cette situation n'apparaît, toutefois, pas satisfaisante.

C'est pourquoi, la Ville a la volonté de préciser les conditions et les modalités de son soutien à Rézo'Fêt'Art. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de moyens est proposée, dans le but de favoriser la mise en œuvre du projet associatif de Rézo'Fêt'Art.

Les objectifs de l'association, inscrits dans la convention, sont :

- d'organiser des événements pour tous,
- de proposer des ateliers permettant de développer le potentiel de chacun, quel que soit le domaine,
- de s'engager dans des projets « humains ».

Ainsi, l'association propose des activités et des services autour de cinq thèmes : l'art, l'artisanat, l'événementiel, la sensibilisation et le développement.

Ces différents objectifs trouveront leur accomplissement au travers d'un programme d'actions établi pour les années 2012 à 2014.

La convention, signée pour une durée de trois ans, validera la contrepartie financière de ces engagements, à savoir une subvention annuelle de la Ville de 15 000 €, qui fera l'objet d'un versement de 90% chaque année au mois de janvier et de 10% l'année suivante lors de l'évaluation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de définir, par convention, les relations entre la Ville et l'association « Rézo'Fêt'Art;
- 2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**